

LA VIOLENCE PATRONALE

Germain Côté, c'est un ouvrier de Granby, père de deux enfants, qui gagne sa vie comme ferblantier. Il exerçait un droit parfaitement légal, celui de faire la grève, et il demandait aux patrons de respecter son droit. La réponse patronale a été un coup de fusil dans le dos: 229 plombs dans le corps, empoisonnement de sang dans le bras droit, incapacité de travailler pour on ne sait combien de temps. D'autres grévistes de la construction ont connu le même sort. Quatre ont passé huit jours en prison pour avoir voulu connaître l'identité du patron qui venait de tirer un coup de fusil dans le cou d'un de leurs confrères. Mais l'agresseur présumé était immédiatement libéré sous cautionnement. — Le coup de fusil dans le dos, c'est une manifestation extrême de la violence patronale contre les travailleurs, violence qui emprunte les formes les plus variées: c'est le "speed up" dans l'usine, c'est la violation continuelle des conditions de travail, c'est la discrimination contre les militants syndicaux ou contre les travailleurs âgés, c'est le congédiement arbitraire. C'est la mauvaise foi à la table de négociation qui ne laisse pas d'autres choix que la grève. C'est l'utilisation de la police, des tribunaux et même du parlement pour briser des grèves. C'est aussi, indirectement, le lavage des cerveaux par la publicité, les obstacles à la mise en oeuvre de politiques sociales comme l'assurance-maladie ou le plein-emploi. — La violence patronale sous toutes ses formes, c'est ce qui a rendu nécessaire l'avènement du syndicalisme.

Sous le signe de la charité, on étouffe

Il y en a qui défendent leurs privilèges avec l'énergie du désespoir même si, en agissant de la sorte, ils manquent gravement aux lois élémentaires de la justice et de la charité.

Les quelque 2,300 employés d'institutions privées de santé qui ont dû faire la grève durant près de trois mois ont payé cher pour l'apprendre.

Les communautés religieuses sont directement responsables du dernier mois du conflit; en effet, tout était réglé sauf la question des privilèges à garantir aux religieuses. Pour sauver le peu qu'il leur reste de leurs anciens monopoles, les religieuses n'ont pas hésité à garder dans la rue des centaines de pères et mères de famille, tout cela avec le sens de la justice et de la charité qui les a toujours caractérisées...

Certaines d'entre elles ont même fait preuve de ce qu'il faut bien qualifier de bassesse.

En guise de représailles contre les employés qui avaient obtenu, de haute lutte, la sécurité d'emploi, la directrice de la Crèche d'Youville de Montréal, qui compte

400 employés, fit savoir au syndicat, la veille du retour au travail, que tous les employés qui n'avaient pas un an d'ancienneté recevraient leur avis de mise à pied. Cette mesure touchait directement une centaine d'employés.

Mais les employés ne se sont pas soumis à cette basse vengeance; au cours d'une assemblée spéciale, ils ont décidé que tout le monde ou personne reprendrait le travail. Le même geste a été posé dans les autres institutions de la province.

C'est le ministre de la Santé lui-même, M. Claude Castonguay, qui ordonna le lendemain à la direction de la Crèche d'Youville de reprendre tous ses employés sans discrimination.

Tenir les employés sous leurs tutelles charitables, conserver à tout prix les chasse-gardées qu'elles se sont constituées depuis des années, voilà ce que semblait être le programme des religieuses au cours de ces négociations.

Cette violence à l'eau bénite n'est pas moins exécrationnelle que l'autre.

La violence des petits politiciens

17 employés municipaux de la petite ville de Chambly ont dû faire la grève durant près de six mois pour sauver leur peau. C'était pour eux une question de vie ou de mort puisque le conseil municipal avait menacé à plusieurs reprises d'en congédier une dizaine.

Ça leur a pris 17 mois pour négocier une première convention collective. Cette longueur indue, c'était déjà une violence inacceptable.

Mais ils ont été obligés d'engager véritablement le combat. Comme la seule arme des travailleurs, quand le reste ne marche pas, c'est la grève, ils l'ont faite.

Durant près de 6 mois...

Dans une petite ville où tout le monde se connaît, où tout le monde est presque parent avec tout le monde, c'est dur.

Pour les 17 manuels de Cham-

bly, les plombs qui leur faisaient mal ne venaient pas des fusils. Les plombs, c'étaient les regards de leurs concitoyens qui les tenaient responsables, en hiver, des routes qui n'étaient pas dégelées; au printemps, de l'eau qui montait dans les caves; en été, des piscines qui étaient vides...

C'est dur à supporter, ces situations-là. Parce que les manuels de Chambly, ce n'est pas par paresse qu'ils ne travaillaient pas. Comme d'autres l'avaient déjà fait avant eux et comme d'autres seront encore obligés de le faire, ils avaient dû engager le combat qui débouche sur la dignité.

Ils ont gagné leur combat.

Mais la violence morale laisse des cicatrices qui prennent plus de temps à guérir qu'une décharge de plombs...

La violence des gros politiciens

Deux mois! C'est le temps pris par l'administration municipale de Laval, la seconde ville du Québec au point de vue de la population, avant de comprendre que cette ville faisait partie de la région économique de Montréal et que ses 357 employés municipaux avaient le droit d'être traités de la même façon que leurs confrères de Montréal.

Durant deux mois, le maire Tétreault et sa clique ont refusé systématiquement de négocier.

A plusieurs reprises, des policiers de Laval ont foncé sur les grévistes qui manifestaient calmement avec leurs femmes et leurs enfants.

Encore là, pendant que l'administration municipale fait la vie douce aux spéculateurs et aux

contracteurs, c'est avec le mépris le plus total qu'elle traite ses employés.

Cependant, malgré toutes les pressions effectuées sur ces travailleurs, ils ont tenu le coup et sont allés chercher la majorité de leurs demandes, surtout aux chapitres des salaires qui seront désormais, à quelques cents près, comparables à ceux payés à Montréal pour des fonctions semblables.

Mais les 357 cols-bleus de Laval ne sont pas prêts d'oublier le mépris et l'indifférence dont ils ont fait l'objet durant toute leur grève de la part des politiciens municipaux. Ces pères de famille ont leur fierté, et il n'est pas bon pour personne de fouler aux pieds la fierté d'un travailleur.

Deux poids, deux mesures

"Lorsqu'un médecin possède une ou deux maisons, deux voitures, quelques maîtresses, il ne s'expatriera pas sous prétexte qu'il est payé par l'Etat", (Dr André Gauthier, président de l'Association professionnelle des optométristes du Québec)

Cette déclaration illustre assez bien le fait que le médecin jouit d'un niveau de vie supérieur à toutes les professions ou métiers dans le Québec. Or, en plus de jouir d'avantages matériels indiscutables, le médecin peut se targuer d'exercer une liberté professionnelle plus étendue que tout autre groupe de la société et surtout bénéficier d'une considération telle que les gouvernements n'osent l'attaquer de front.

La preuve! C'est qu'un gouvernement, et en particulier le gouvernement du Québec, ne veut même pas faire fonctionner le régime d'assurance-maladie tant qu'une entente (une convention collective) n'aura pas été signée avec l'un ou l'autre groupe des professionnels de la santé. Pourtant, l'ex-ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, qui connaît bien la question, nous a affirmé qu'une seule raison aurait pu motiver le retard de la mise en vigueur du régime, c'est que la Régie de l'assurance-maladie ne soit pas prête. Or, elle l'est et depuis le 1er juillet dernier. Pendant ce temps, le Québec a perdu une somme de \$12,5 millions par mois à partir du 1er janvier 1969, date à laquelle le fédéral a imposé sa taxe de progrès sociale destinée à l'assurance-maladie, soit une perte totale de \$250 millions au mois d'août 1970.

Les grévistes de la construction membres de la CSN, n'ont pas eu cette considération lorsque le 8 août dernier, le gouvernement soi-disant libéral leur imposait une loi-matrasque en les obligeant à accepter les augmentations de salaire unilatéralement décidées par les patrons. Pourtant, l'éditorialiste du Devoir, Vincent Prince, qui faisait le rapprochement entre les médecins et les ouvriers de la construction, invitait les lecteurs à ne pas entrer dans le domaine de la démagogie. Pourquoi? Pourquoi serait-il démagogue de constater qu'un gouvernement privilégie un groupe social au dépens d'un autre?

Alors que nous posions la question au ministre de la Santé, M. Claude Castonguay, à savoir pourquoi le régime d'assurance-maladie n'était pas en vigueur depuis l'adoption de la Loi, il nous répondait qu'il fallait donner aux syndicats professionnels des médecins la possibilité de négocier. "Autrement, ajoutait-il, la mise en vigueur du régime avant la conclusion d'une entente serait lourde de conséquences". Donc, il est facile de conclure que le gouvernement emploie deux poids, deux mesures selon les classes de la société.

Pas avant le 1er janvier 1971?

A quand remonte le début des négociations avec les professionnels de la santé? Les médecins spécialistes disent qu'ils ont rencontré les représentants du gouvernement à la table des négociations dès le mois de juin 1969, après l'adoption du bill 30 créant la Régie d'assurance-maladie. Le docteur Robillard soutient que jusqu'au moment de l'adoption de la Loi de l'assurance-maladie le 9 juillet dernier, il n'y a eu qu'un simulacre de négociation collective.

Répondant à cette affirmation, le ministre Castonguay disait récemment qu'entre le 28 mai et l'adoption du projet de loi, ce sont les spécialistes eux-mêmes

qui ont prétendu ne pas pouvoir vraiment négocier. Il ajoutait que durant cette période, il y avait eu plusieurs rencontres qui avaient amené des modifications assez considérables dans le projet de loi. Le ministre concluait qu'il n'était pas exact de dire que ces rencontres ne furent qu'un simulacre de négociations.

On peut reprocher à l'ex-gouvernement Bertrand de ne pas s'être empressé de négocier avec les médecins. Certes, il avait l'excuse de ne pas avoir en mains toutes les données puisqu'effectivement ce n'est qu'à la mi-septembre qu'un début d'organisation prit naissance à la Régie. Le gouvernement de l'Union nationale n'a toutefois pas eu le courage de faire adopter son projet de loi avant de déclencher les élections. Cela aurait mis fin aux tergiversations dans les négociations car à ce moment les médecins voulaient même négocier le contenu du projet de loi, rôle qui est dévolu au législateur, c'est-à-dire à l'Assemblée nationale. D'ailleurs, on s'est aperçu après l'adoption du Bill 8 présenté par M. Castonguay que les sujets de négociation ont été largement diminués. Depuis ce temps, les spécialistes ne cessent de répéter qu'ils ne signeront aucune entente tant que la loi ne sera pas modifiée selon leurs exigences.

Avec les omnipraticiens, les négociations ont débuté le 14 novembre 69 et ont donné lieu à une douzaine de rencontres jusqu'ici.

Comme on peut le constater, les négociations traînent en longueur, du moins avec certains groupes de professionnels de la santé, pénalisant ainsi la population de son droit aux services gratuits d'assurance-maladie. Déjà, le ministre a reporté trois fois l'entrée en vigueur du régime, le portant au 1er octobre. Nous avons cependant appris, de source confidentielle, que la date ultime de M. Robert Bourassa pour l'entrée en vigueur du régime est beaucoup plus éloignée que le 1er octobre et pourrait même se situer aussi loin que le 1er janvier 1971. C'est payer cher (soit \$300 millions de perte venant du fédéral) pour les médecins. Ce qui est plus grave, c'est que pendant ce temps, la population devra payer de sa poche pour se faire soigner. Ça frise le scandale!

Les capitulations du passé

Il n'est pas rare d'entendre dans les milieux gouvernementaux le raisonnement suivant: si les négociations traînent en longueur, c'est que les médecins ne naissent pas les rudiments de la négociation collective. C'est totalement faux pour ce qui concerne les omnipraticiens et les spécialistes.

Rappelons-nous les négociations avec les spécialistes et les omnipraticiens en 1965-1966 dans le cadre de la Loi de l'assistance-médicale et celles de 1967-1968 pour le renouvellement de l'entente. Souvenons-nous également de la fameuse grève des radiologistes déclenchée au cours de l'été de 1967. Au cours de toutes ces négociations, les gouvernements Lesage et Johnson ont capitulé corps et âme.

Le 17 mars 1966, les médecins spécialistes et omnipraticiens signent une première entente avec le ministre de la Santé de l'époque, M. Eric Kierans. Le même jour, le ministre dépose à l'Assemblée nationale un projet de loi créant l'assistance-médicale qui avait ceci de particulier, c'était la copie exacte de l'entente que les médecins avaient signée. Le 9 avril 1968, ils renouvoient l'entente avec le nouveau ministre de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, qui leur accordait en

1967 des augmentations variant entre 30% et 45% par rapport à 1966.

Ces deux négociations ne furent que de la petite bière à côté de celle qui prit cours avec les radiologistes en 1967 par l'intermédiaire de la Fédération des médecins spécialistes. Le gouvernement ne négocia pas, il se rendit sans conditions. Exemple:

Le 19 octobre, le gouvernement rétribuait les radiologistes à \$0,12 l'acte médical estimé à l'unité; le 20 octobre 1967 (date de l'entente) il les rétribuait à \$1,26, soit une augmentation de 1,500%. Commentant la grève des radiologistes, l'ex-ministre Jean-Paul Cloutier nous disait qu'à l'époque le gouvernement craignait un exil massif des radiologistes, d'où sa reddition. Il ajoutait qu'en fait après la signature de l'entente, on ne releva qu'un seul exilé.

On peut donc conclure que dans le passé, les gouvernements ont toujours manifesté une crainte injustifiée des médecins et qu'ils ont cédé à leur chantage.

Payez-nous mais ne vous mettez pas le nez dans nos affaires

Le gouvernement négocie actuellement à cinq tables de négociation: avec les spécialistes, les omnipraticiens, les optométristes, les chirurgiens-dentistes et les spécialistes de la chirurgie buccale. Les difficultés les plus pénibles se retrouvent à une table en particulier: celle des spécialistes.

Les spécialistes ont inauguré cette négociation de façon cavalière, ayant encore à l'esprit les trois belles victoires des années passées. C'est là qu'ils ont peut-être présumé de la faiblesse du gouvernement car cette fois-ci le législateur joua son rôle sans attendre que les médecins spécialistes négocient eux-mêmes (lire: imposent) les articles contenus dans la Loi. Ce pied-dans-le-cadre de l'Assemblée nationale, les spécialistes semblent ne pas l'avoir pardonné puisqu'ils déclarent à qui veut l'entendre qu'ils ne signeront aucune entente à moins que la Loi ne soit modifiée, et qu'ils iront jusqu'à la grève pour garder leurs privilèges.

QUE VEULENT-ILS EXACTEMENT? Ils veulent que les médecins désengagés du régime soient entièrement remboursés par la Régie d'assurance-maladie selon leur propre tarif. Cela revient à dire que les médecins désengagés pourraient charger un supplément d'honoraires. C'est une façon comme une autre d'arrondir ses revenus au détriment de la collectivité.

Ils veulent également le contrôle des différents mécanismes prévus par le régime. Par exemple, la majorité des membres au comité d'appréciation des relevés d'honoraires.

Ils veulent que toute réglementation à être soumise au lieutenant-gouverneur fasse l'objet de négociation.

Ils demandent un salaire net de \$39,900 et un salaire brut de

\$57,000 (la différence provient des frais de bureaux, de secrétaires ou d'auxiliaires).

Cependant, selon les estimations du gouvernement, les médecins spécialistes exigeraient un salaire brut de \$78,000 et un salaire net de \$58,500.

Ils craignent que la Régie d'assurance-maladie contrôle leurs activités professionnelles malgré les assurances du Bill 8 à ce sujet.

Du côté des omnipraticiens, le président de cette Fédération, le docteur Gérard Hamel nous a signalé que les négociations se déroulaient d'une façon satisfaisante. Quant aux optométristes, leur président nous affirmait que si les négociations s'étaient accélérées, il y aurait certainement eu une possibilité pour qu'une entente soit conclue pour le 1er septembre.

Le 2 septembre, le président des médecins omnipraticiens déclarait, au sujet du désengagement, que vouloir que le coût des soins donnés par un médecin désengagé soit assumé à même les fonds publics ne peut se justifier que par la volonté d'obtenir des honoraires plus élevés que ceux prévus par l'entente sur l'assurance-maladie.

Cette prise de position vient confirmer la conviction d'un grand nombre de personnes qui ne voyaient, dans toute cette question du désengagement, qu'une affaire de gros sous.

Les spécialistes ont-ils raison?

Non, pour ce qui regarde le désengagement. Ils ne peuvent quand même pas se substituer au rôle du législateur. D'ailleurs au cours de la discussion du projet de loi créant l'assurance-maladie, ils ont avoué au ministre de la Santé, que la clause du désengagement contribuerait à maintenir deux sortes de médecine: une médecine pour les riches et une médecine pour les gens peu fortunés. De plus, dans le cadre de l'assistance-médicale, seulement 7 médecins se sont désengagés sur 5,250 médecins en pratique active.

Non, pour ce qui touche les mécanismes de contrôle administratif prévus dans le régime. Lorsque c'est la population qui paie les médecins, il apparaît indécent de demander que le comité d'appréciation des relevés d'honoraires soit composé de 4 médecins nommés par les deux principales fédérations de médecins et d'un représentant de la Régie. Ils n'ont

TOUCHEZ PAS A ÇA!

DOCTEUR ANONYMIUS spécialiste en désengagement.



Quelques questions

Q. — Seriez-vous favorable à la création d'un conseil consultatif de la Santé, comme l'a exprimé la CSN?

CLAUDE CASTONGUAY (ministre de la santé) — J'y serais sûrement favorable mais je ne vois pas la création d'un tel conseil avant les 4 prochaines années. En fait, le problème qui se pose, se résume à la question de savoir quels sont les buts qu'on veut lui donner?

Q. — Est-ce l'intention du gouvernement de payer le

même montant pour un acte médical identique, qu'il soit accompli par un médecin spécialiste, un médecin de famille (omnipraticien) ou un interniste (à l'hôpital)?

ROBERT QUENNEVILLE (ministre d'Etat à la santé) — C'est exactement la position du gouvernement mais je dois avouer que c'est extrêmement difficile à faire comprendre aux différents groupes de médecins car certains groupes ont tendance à croire que l'acte qu'ils dispensent est plus de qualité que celui accompli par un autre groupe de médecins.

Quant à leurs craintes du contrôle par la Régie de leurs activités professionnelles, elles ne sont pas fondées. Dans l'interprétation de la Loi, il avait été clairement dit que les professionnels de la santé conserveraient leur liberté thérapeutique ainsi que leur liberté de fournir des services. De plus, il avait été convenu que le secret professionnel soit respecté, sauf en cas de poursuites judiciaires. Enfin, le gouvernement avait admis que le contrôle de l'activité professionnelle devait continuer et continuer de relever du Collège des médecins et chirurgiens du Québec. C'est assez clair! Après les déclarations d'intention du ministre de la Santé, il semble que le gouvernement serait mal venu de revenir là-dessus.

La conversion des plans d'assurance collective privés à la suite de la mise en vigueur du programme d'assurance-maladie ne doit pas se faire au détriment des syndiqués. Il ne faut pas que les travailleurs se fassent tricher dans cette affaire. C'est pourquoi l'exécutif de la CSN a chargé le confrère Pierre Vadaboncoeur, du Secrétariat d'action politique, d'étudier cette question. Une rencontre est prévue avec les permanents du mouvement, probablement le 16 septembre, pour que ces derniers soient en mesure de conseiller leurs syndicats sur les mesures à prendre. Nous vous donnerons des détails supplémentaires dans un prochain numéro.

Tout le monde attend après les médecins

Le 11 août dernier, le ministre de la Santé, M. Claude Castonguay, rendait publics les contre-projets de lois gouvernementales quant aux modes de participation des médecins au nouveau régime.

Ainsi, le gouvernement a accepté la demande des médecins spécialistes à l'effet de créer un comité d'appréciations des relevés d'honoraires (quoique la composition soit différente). De plus, les spécialistes avaient demandé la création d'une commission conjointe dont le but aurait été d'étudier les incidences du régime sur l'exercice de la médecine. Le gouvernement leur offre un comité qui a les mêmes buts. Enfin, le ministre est prêt à s'obliger de consulter les médecins avant que toute réglementation ne soit présentée au lieutenant-gouverneur.

Le gouvernement, on peut le constater, demeure sympathique à la cause des médecins et répond plus facilement à leurs exigences qu'à celles de tout autre groupe, que ce soient les fonctionnaires, les enseignants, etc... En somme, le gouvernement craint davantage une grève des médecins que toute autre grève sans doute à cause des répercussions qu'elle pourrait avoir dans le public.

Le même raisonnement peut être invoqué en faveur du fait que le gouvernement retarde l'entrée en vigueur du régime. Il a peur. L'ancien ministre, Jean-Paul Cloutier, nous disait que le régime pourrait fonctionner par exemple le 1er septembre si le gouvernement le voulait et qu'on pourrait rémunérer rétroactivement à cette date les groupes de professionnels de la santé qui n'auraient pas signé d'entente à ce moment. (Ceci avait d'ailleurs été proposé par Marcel Pepin)

Des revenus des médecins, M. Cloutier (qui est comptable) a affirmé qu'ils étaient bien supérieurs à ce que les médecins prétendent gagner. De plus, il soutient que l'estimation des médecins, à l'effet que leurs dépenses de bureau (secrétariat, administration) s'élevaient à 30 pour cent de leur revenu brut, est exagérément soufflée.

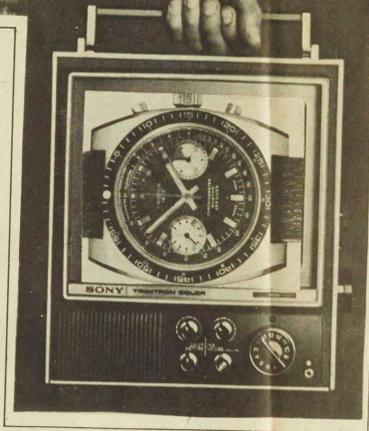
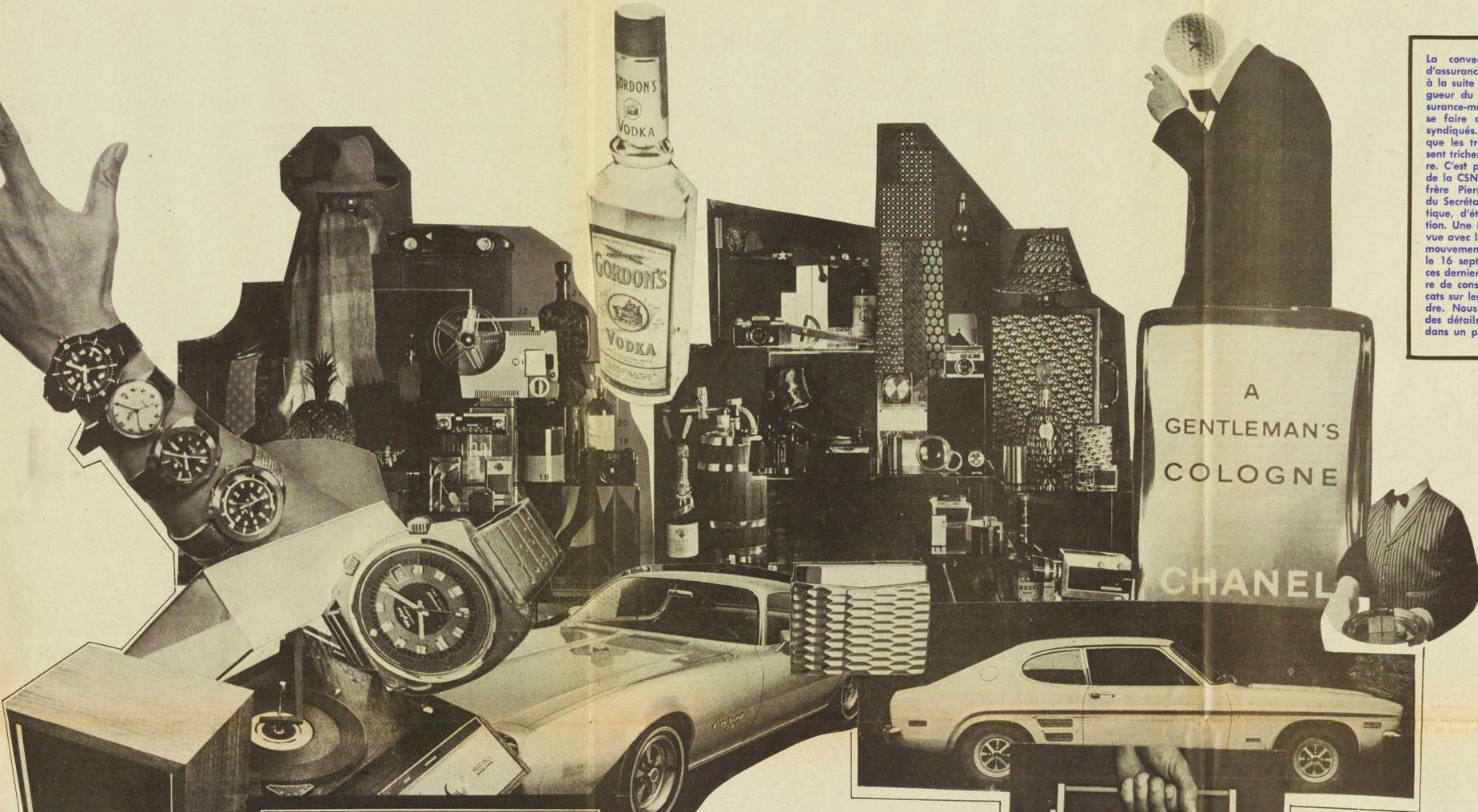
Le docteur Robillard, de la Fédération des médecins spécialistes, a déjà exigé récemment que les tarifs d'honoraires soient décidés unilatéralement par eux. Cela reviendrait à dire que le syndicat décide seul des augmentations de salaire de ses membres, quitte à être remboursé à 80 ou 90% par le gouvernement. Cette situation, qui existait dans le passé, dans le cadre de l'assistance-médicale, a permis aux anesthésistes d'être payés 26% plus qu'en Ontario.

Face aux événements, face à la menace de grève des spécialistes, il est à craindre que le gouvernement capitule encore une fois devant ce groupe de privilégiés. Pourtant, le gouvernement aurait la possibilité de signer une entente avec chacune des 23 associations qui forment la Fédération des spécialistes de façon à crever le mur supposé intouchable de la puissante Fédération. A ce propos, le gouvernement a laissé entendre qu'il ne se servirait pas de cette arme. Donc, une politique de douceurs.

L'assurance-maladie pourrait déjà être en vigueur si le gouvernement avait été plus ferme devant les médecins. La majorité des travailleurs, pour qui les soins médicaux sont devenus inabordable, n'a pas à supporter de nouveaux délais pour satisfaire les caprices des médecins. Surtout quand on connaît les difficultés que les travailleurs rencontrent pour négocier la moindre amélioration de leurs conditions de travail, quand on voit qu'ils sont obligés de faire des grèves pour obtenir quelques cents d'augmentation, et quand ils se font passer des lois d'exception dès que leurs grèves deviennent trop efficaces au goût des patrons.



BIEN VOUS COMPRENEZ... LE PEUPLE NE PEUT SE FAIRE SOIGNER ON PERD \$12,5 MILLIONS PAR MOIS FAUDRAIT ESSAYER DE S'ARRANGER



le droit au travail le droit de gagner sa vie c'est plus important que la hausse des prix

On dit qu'on s'habitue à tout, mais moi, il y a encore des choses qui me font sursauter: par exemple, quand je lis dans les journaux que ce n'est pas le temps d'aider les pauvres parce que ça risque d'attiser l'inflation.

Quand un organisme comme le Montreal Board of Trade a l'audace d'aller soutenir une chose pareille devant le comité des finances de la Chambre des Communes, il est dangereusement temps d'arrêter de faire peur au monde avec l'inflation. Car c'est rendu au point où on justifie n'importe quoi au nom de l'inflation.

On justifie des taux de chômage de 20 pour cent dans certaines régions pauvres du Québec et des Maritimes, on justifie des normes de 6 pour cent

buables canadiens ont gagné moins de \$5,000 en 1967.

Le seul véritable moyen de lutter contre l'inflation, c'est d'agir au niveau de ceux qui fixent les prix. Et tant que le gouvernement ne consentira pas à geler les prix, il continuera d'ennuyer tout le monde avec des théories sur l'inflation auxquelles pas un travailleur ne croit, et les prix continueront de monter.

Il n'y a pas un travailleur qui prend au sérieux les efforts que le gouvernement prétend faire depuis un an pour enrayer l'inflation. Bien au contraire, les travailleurs ont acquis la conviction que la puissante machine mise en marche par le gouvernement

commission des prix et revenus, qui à la suite d'un savant battage publicitaire sur l'inflation a pris le risque de proposer la norme de 6 pour cent pour les augmentations de salaire cette année — un peu moins pour l'an prochain — norme qui a été endossée par le gouvernement fédéral lors de la conférence des ministres des finances les 5 et 6 juin.

En langage populaire, cela veut dire que les grandes entreprises qui contrôlent la production, la consommation et les prix ont décidé que les augmentations de salaire ne devront pas dépasser 6 pour cent.

L'inflation n'a rien à voir dans cette décision. Car dans le même temps, les journaux nous apprennent que selon



dans les augmentations de salaire, et bientôt, comme le suggère le Montreal Board of Trade, on demandera aux travailleurs qui n'ont pas assez de leur revenu pour se nourrir, se loger et se vêtir, de se priver encore davantage.

Personne ne fera croire aux travailleurs qui ne gagnent pas assez cher pour avoir un compte en banque que ce sont eux qui font augmenter les prix quand ils vont faire leur marché. Les travailleurs qui sont dans cette situation forment la grande majorité de la population. Des statistiques qui ont été déposées devant la commission sénatoriale des finances indiquent que 56 pour cent des contri-

fédéral l'an dernier sous le nom de commission des prix et revenus est destinée non pas à arrêter la hausse des prix, mais plutôt à ralentir les augmentations de salaire.

Aujourd'hui tout le monde sait que la loi de l'offre et de la demande n'exerce plus guère d'influence sur le niveau des prix, et que les prix sont arbitrairement fixés par les grandes entreprises qui sont en mesure de contrôler et le volume de production et le volume de consommation. Il suffit pour s'en convaincre de voir, d'un magasin à l'autre et d'une ville à l'autre, l'étiquette "suggested retail price" appliquée par le manufacturier sur plusieurs produits d'usage courant.

Ces grandes entreprises qui fixent à leur gré le volume de production, le volume de consommation et le niveau des prix voudraient pouvoir en faire autant pour les salaires, afin que plus rien n'échappe à leur contrôle. Mais le syndicalisme les empêche d'exercer sur les salaires le même contrôle qu'elles exercent sur la production, sur la consommation et sur les prix.

Voilà pourquoi ces grandes entreprises, tant au Canada qu'aux États-Unis, agissent sur le gouvernement pour qu'il détermine des normes d'augmentations de salaire que les syndicats ne doivent pas dépasser dans les négociations. Comme le gouvernement doit trouver des semblants de raisons pour déterminer des normes d'augmentations de salaire et avoir quelque chance de les imposer, il trouve sa justification en montant en épingle le phénomène de l'inflation.

Ceci résume toute l'histoire de la

le bureau fédéral de la statistique, les exportations canadiennes ont augmenté de 16 pour cent pendant le premier semestre de cette année, tandis que les importations n'augmentaient que de 1,8 pour cent, ce qui laisse un surplus commercial de \$1,246,100,000.

Si nos exportations se portent si bien, l'inflation ne doit pas être aussi dangereuse qu'on le dit, car les pays étrangers n'achèteraient pas les produits canadiens si nos prix étaient trop élevés.

Le rôle du gouvernement étant de veiller au bien général de la population, il est grand temps qu'il transforme la commission des prix et revenus en une commission de plein-emploi, comme la CSN le lui a suggéré au mois de mars.

J'espère qu'au cours des mois qui viennent, le gouvernement reconnaîtra le droit au travail de tous les citoyens et n'acceptera plus le chômage comme un mal nécessaire dans notre société. Si cela se produit, de larges couches de la population qui ont perdu toute confiance dans l'institution gouvernementale elle-même retrouveront l'espoir et la possibilité de vivre comme des hommes. Dans le cas contraire, ceux qui se scandalisent des expressions de mécontentement qu'on observe à tout moment ne sont pas au bout de leurs surprises.

Marcel Pepin,
Président général de la CSN.

Tous les membres de la CSN qui veulent recevoir gratuitement LE TRAVAIL peuvent faire parvenir leur nom et adresse au bureau du journal, 1001 St-Denis, Montréal 129. Je désire recevoir LE TRAVAIL

Nom
Adresse
Syndicat

le travail

Organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) "Le Travail" paraît deux fois par mois. — Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le ministère des postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication. Permis no 80.



LA GRANDE MARCHÉ VERS L'ÉGALITÉ

L'opinion d'un économiste sur l'égalité des salaires

La grande marche vers l'égalité continue dans la construction. On sait par expérience que la plupart du temps, les tentatives des patrons pour briser le moral des syndiqués pendant les grèves ont l'effet contraire. De la même façon, la tentative du parti libéral pour arrêter l'élan des ouvriers de la construction vers l'égalité a provoqué une plus grande solidarité encore. Un ralliement provincial des militants de la construction a eu lieu à Québec le 29 août, sous le thème "pas de paix sans l'égalité". 420 militants ont participé à ce ralliement, le troisième depuis le commencement de la grande marche vers l'égalité au début de l'été. Ci-dessus les militants du Saguenay—Lac St-Jean, avec leur président Almas Tremblay. Les militants de la construction savent qu'ils n'ont rien à attendre de la commission parlementaire parce que cette commission est complètement dominée par la majorité libérale-credtiste. C'est pourquoi ils organisent la résistance sur les chantiers pour que les patrons disent au gouvernement: "Lâche-en plus qu'on t'avait dit d'en lâcher parce qu'on se fait serrer sur les chantiers".

"Pour moi je pense que la parité des salaires à l'intérieur d'un même corps de métier, à l'intérieur d'une province, pour différentes régions données, m'apparaît une chose absolument recommandable pour au moins une bonne demi-douzaine de raisons - je n'aurai peut-être pas le temps de toutes les énumérer mais disons au moins les principales:

1.-D'abord parce que la parité à mon point de vue dans l'industrie de la construction aiderait à l'élimination des inégalités économiques régionales.

2.-Elle permettrait d'augmen-

ter le pouvoir d'achat des travailleurs consommateurs dans les régions qui sont les plus défavorisées.

3.-Elle éliminerait les petits entrepreneurs patronaux inefficaces et qui survivent simplement parce qu'ils peuvent exploiter une main-d'oeuvre à bon marché.

4.-Elle inciterait moins de travailleurs, chômeurs six mois par année, à quitter la campagne pour émigrer dans les grands centres métropolitains comme Montréal."

Jean-Guy Loranger,
professeurs à l'université
de Montréal.

La politique et l'argent accusés de complicité

Cours organisés par le Conseil central de Montréal, sous la direction du professeur Léandre Bergeron, auteur du "Petit manuel d'histoire du Québec"

**L'histoire du Québec
L'histoire du syndicalisme québécois
Le système capitaliste**

De 19 h. 30 à 22 h.

**1406 rue Beaudry
(Nord de Ste-Catherine)**
Tous les lundi, du 14 septembre au 9 novembre inclusivement: Histoire du Québec.

Tous les mercredi, du 16 septembre au 11 novembre inclusivement: Histoire du syndicalisme québécois.

**4937 est rue Notre-Dame
(à l'ouest de Viateur)**
Tous les mardi, du 15 septembre au 10 novembre inclusivement: Le système capitaliste.

Tous les jeudi, du 17 septembre au 12 novembre inclusivement: Histoire du Québec.

**7333 rue St-Denis
(au nord de Castelneau)**
Tous les lundi, du 14 septembre au 9 novembre inclusivement: Histoire du syndicalisme québécois.
Tous les mercredi, du 16 septembre au 11 novembre inclusivement: Le système capitaliste.

Une deuxième session aura lieu du 16 novembre au 20 février et une troisième session aura lieu du 22 février au 21 avril, pendant lesquelles les mêmes cours seront donnés.

Ces cours sont gratuits et l'inscription se fait sur place.
Pour renseignements:
842-3181, poste 281